

	Code : ENR QUAL 14	Date de diffusion : 21/03/2019
	Version : 7	Rédigé par : HC et validé par : PV
	SMQ : Ferme de la Tremblaye	Page : 3/16

Rse de la Ferme de la Tremblaye

I EXPLOITATION DES FORETS

Objectifs : Préserver le trésor de biodiversité qu'est la forêt, tout en l'exploitant de façon durable tant au plan économique qu'écologique, redorer le blason de la chasse et son utilité.

Nous disposons de deux forêts, l'une de 177 ha puis plus à l'ouest 55 ha au milieu des surfaces mises en culture, que nous exploitons selon deux Plans Simples de Gestion en cours de renouvellement, de façon raisonnée pour produire du bois de chauffage, soit en stères soit en plaquettes que nous broyons nous même.

1-1 Depuis 2010 nous sommes **certifiés PEFC**.

1-2 Partie intégrante de la forêt, une chasse éthique éco-responsable permet de réguler les grands animaux qui sont des acteurs utiles de l'exploitation forestière. Nous respectons **une charte de la chasse**, tant au plan de la sécurité des hommes que du respect des animaux. Un règlement intérieur prévoit des sanctions en cas d'infractions. Nous invitons un jeune chasseur à chaque chasse.

1-3 Une **marche en avant innovante sur la vénerie**, permet une découpe hygiénique suivie de l'affinage de la viande issue des animaux sauvages afin de ne pas gaspiller celle-ci.

1-4 Chaque année la Préfecture nous attribue des bracelets suite aux comptages effectués en fin de période de chasse dans un but de régulation des animaux sauvages. Nous avons demandé à ce dernier de mettre en place **un plan de surveillance des blaireaux vecteurs potentiels d'épizooties** avec la collaboration de la FICIV. Deux territoires de chasse sont loués à deux sociétés de chasse : Bois de la Marche et Chasse du Buis, avec l'engagement d'**une chasse douce** dont la maîtrise des nuisibles vis-à-vis des cultures, notamment du maïs fourrager.

1-5 Le bois de chauffage est vendu à **un prix préférentiel aux salariés de l'entreprise**, cette activité a été transférée en 2017 à un cadre de l'entreprise pour accompagner son installation d'entrepreneur du bois.

1-6 Installation de **60 ruches en plein cœur de la forêt**, en partenariat avec un apiculteur.

1-7 **Réhabilitation du cours d'eau La Maltorne** depuis 2015 avec le concours d'une association (La Prêle), de la commune de La Boissière-Ecole, de l'ERPD HERRIOT et du Lycée du CHEP.